

Budget.—Le tableau 6 expose le budget du ministère des Travaux Publics du gouvernement fédéral pour les années fiscales 1930-35.

6.—Budget du ministère des Travaux publics, années fiscales closes le 31 mars 1930-35.
DÉPENSES (A l'exclusion des crédits affectés au personnel).

Détail.	1930.	1931.	1932.	1933.	1934.	1935.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trav., havres et cours d'eau.	7,980,558	11,785,509	5,000,984	3,044,495	2,408,303	4,801,179
Matériel de dragage, etc.....	3,310,953	4,305,126	2,520,843	1,510,174	1,172,582	1,683,714
Routes et ponts.....	84,495	190,383	342,330	138,598	53,776	103,795
Aéroports.....	780,144	93,214	—	—	—	—
Édifices publics.....	12,304,578	15,792,574	11,264,114	7,980,561	6,371,217	8,439,151
Télégraphes.....	885,871	928,975	644,627	529,852	497,037	534,906
Divers.....	260,924	275,832	235,177	131,099	115,318	112,712
Travaux de secours au chômage.....	—	—	1,592,934	138,370	—	—
Totaux.....	25,607,523	33,371,613	21,601,009	13,473,149	10,618,233	15,675,457

RECETTES.

Cales sèches.....	121,909	117,759	78,167	64,732	66,809	73,983
Loyers.....	116,697	103,353	179,958	103,070	88,304	76,839
Télégraphes.....	356,469	242,441	188,248	170,984	162,562	172,017
Recettes casuelles.....	67,130	93,304	464,479	37,031	27,287	101,674
Ferryboats.....	1,318	2,823	2,869	2,740	2,723	2,706
Totaux.....	663,523	559,680	913,722	378,557	317,685	427,219

Section 4.—Les Indiens et Esquimaux du Canada.

Sous-section 1.—Les Indiens du Canada.*

Les Indiens du Canada qui sont les pupilles du département des Affaires indiennes, forment une population d'environ 112,510 âmes, d'après le recensement fait par le département en 1934. Leur nombre ne varie guère, mais il a plutôt une propension à s'accroître, nonobstant l'opinion généralement accréditée de la lente extinction de cette race. Avant de subir les effets déprimants de la civilisation européenne et avant d'être décimés par les nombreuses guerres auxquelles ils prirent part, les Indiens et les Esquimaux étaient indubitablement beaucoup plus nombreux; malheureusement il n'existe aucune information sûre relativement à la population aborigène, soit durant le régime français, soit durant le régime anglais, et l'on ne possède aucune base certaine de comparaison entre le passé et le présent. Le rapport du ministère des Affaires indiennes, de 1927, contient une esquisse intéressante des progrès des Indiens au Canada depuis la Confédération.

Administration.†—Des territoires appelés "réserves" ont été attribués aux différentes peuplades indiennes du Dominion, leurs occupants étant placés sous la surveillance d'agents locaux au service du gouvernement fédéral. La tutelle exercée sur les Indiens par l'administration comporte l'obligation de les instruire, de veiller sur leur santé, de leur enseigner l'agriculture et autres industries connexes, de gérer leurs terres, leurs fonds et leurs propriétés et d'assurer leur bien-être.

La surveillance immédiate des bandes d'Indiens dispersées dans toutes les parties du Canada s'exerce au moyen des agences du département, au nombre de

* Révisé par A. F. MacKenzie, secrétaire, département des Affaires indiennes.

† Voir l'historique à la page 951 de l'Annuaire de 1932.